



Paris, le 29 juin 2023

COMMUNIQUÉ

Le Conseil d'Etat a tranché en faveur des lois du sport

Nous nous félicitons de la décision du Conseil d'Etat de rejeter le recours d'Alliance Citoyenne agissant au nom du collectif des hijabeuses contre l'article 1^{er} des statuts de la FFF interdisant tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande

Cette décision marque clairement la volonté de la plus haute juridiction de l'Etat de mettre un terme à l'offensive de certaines associations communautaristes visant à faire des terrains de sport des lieux privilégiés du prosélytisme islamiste à travers le port du hijab marqueur de l'invisibilité du corps des femmes dans un espace censé être le lieu de la fête des corps.

Nous espérons que les leçons ont été tirées des problèmes posés par les ambiguïtés du passé lors des débats sur le voile à l'école et le voile intégral dans l'espace public : il avait alors fallu faire appel au législateur qui avait pris un parti sans ambiguïté avec le voile à l'école (2004) et avec l'occultation du visage dans l'espace public (2010).

Pour défendre les valeurs du sport au quotidien, il faut savoir mener, sans faiblesse et sans ambiguïté, la lutte contre l'embrigadement religieux et le repli communautaire.

A l'évidence, un tournant vient d'être pris.